



MM. les Présidents de CT
Mmes et MM. Les Présidents de CD

Paris le 08 octobre 2010

Objet EDR : harmonisation des règles en mêlée

Mesdames, Messieurs,

Suite à la réforme des règles du jeu en mêlée dans les catégories C et D, le Comité de Pilotage de la réforme U 15 a proposé d'harmoniser avec ce règlement les pratiques en écoles de Rugby.

Ce souci d'harmonisation permettra :

- une simplification pour l'arbitrage,
- une meilleure préparation du jeune joueur aux futures pratiques.

Vous trouverez en pièce jointe le contenu de ces harmonisations ainsi que l'ensemble des dispositions prises pour que cette adaptation, validée par les différentes parties concernées, puisse être connue et prise en compte sur le terrain avant le début des formations spécifiques, lors des CPS.

Nous comptons sur votre collaboration pour une diffusion rapide de l'information et des documents correspondants.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments sportifs les meilleurs

Vice-Président de la FFR
En charge du Rugby Amateur

P.J. : note sur l'harmonisation des règles en mêlée

Copie à : J C Baqué, J Dumé, Y Ajac, Responsables EDR des CT, S Guidez, J C Bordaisco, J C Laval, A Laur